



FORMATION PATRICK JOUHAUD
N° 75 87 01525 87
www.patrickjouhaud.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE DVO 2

- Le neutre et l'attention -

26/27 septembre 2020

Lieu : Hôtel Kyriad Prestige, 116 Avenue de Magudas - 33700 MERIGNAC

Bulletin à remplir et à retourner à :

FORMATION PATRICK JOUHAUD – 7 rue Paul Savigny 87000 Limoges
patrick@patrickjouhaud.fr

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Tel professionnel : _____ Tel portable : _____

N° ADELI : _____

CONDITIONS FINANCIERES

(Comprend l'enseignement, les pauses et les deux repas de midi)

JE JOINS A MON BULLETIN D'INSCRIPTION

- Un chèque de réservation de 150€ à l'ordre de « Formation Patrick Jouhaud » (encaissé 30 jours avant le séminaire)
- Et un chèque de 380€ (ordre idem) encaissé à l'issue du séminaire.



FORMATION PATRICK JOUHAUD

www.patrickjouhaud.fr

N° Formateur : 75870152587

Règlement intérieur – Màj 2019-09

- Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L920 et R22, et suivant le code du Travail.
- Il est applicable à tous les stagiaires que l'organisme accueille dans les locaux de la formation.
- Il doit être remis au stagiaire lors de sa confirmation de stage et il est affiché dans les locaux.
- Les participants s'engagent à ne pas faire de prosélytisme religieux, ni politique, ni sectaires, pendant la formation.
- Tout abandon pendant la formation doit faire l'objet d'un entretien préalable avec la direction. Les frais de stage demeurent acquis à l'organisme de formation.
- La demande d'annulation de la formation doit être effectuée par lettre recommandée, 30 jours avant la date du début de formation : les droits d'inscription seront reportés sur une autre formation, dans la mesure où le désistement interviendrait moins de 30 jours avant le début de la formation, les droits d'inscription ne seront pas remboursés et demeureront acquis à l'organisme de formation.
- L'organisme de formation se réserve le droit de déplacer une date de session, de refuser des participants ou d'exclure un participant pour non-respect du règlement.
- L'organisme de formation ne saurait être tenu responsable si les conditions météorologiques ne permettent pas d'effectuer tout ou partie du programme prévu et annoncé.
- En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir le formateur. Les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation sauf circonstances exceptionnelles (joindre Patrick JOUHAUD : 07 66 17 46 29).
- Les organisateurs ne sauront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage corporel ou matériel survenu lors du stage. Les stagiaires déclarent être à jour de leurs cotisations d'assurance en responsabilité civile et accidents de la vie.
- Concernant les femmes enceintes participant aux séminaires. La stagiaire enceinte s'engage à signaler sa grossesse. La stagiaire enceinte s'engage à rester au repos autant que jugé nécessaire par Patrick Jouhaud.
- Par ailleurs, toute pathologie médicale ou état post-chirurgical doit être signalé avant le début du séminaire.

Date, lieu et signature

Précédée de la mention « lu et approuvé ».